

# Le nouveau pays vaudois

## On reconnaît un arbre à ses fruits



le 9 février 2014

**CHOISSONS  
LA SUISSE!**

**OUI**

à l'initiative contre  
l'immigration de masse!



*Affiche de campagne des Jeunes UDC Vaud en faveur  
de l'initiative contre l'immigration de masse.*

*Pages 6-7*



## *Est-il légitime d'élire les juges de manière partisane ?*

*La procédure d'élection des juges est un thème  
récurrent et polémique pour la démocratie.*

*Pages 4-6*

**VOTATIONS**

## *Initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»*

*Page 2*

## Financer l'avortement est une affaire privée ? Non le 9 février !

*En prétextant faire des économies pour les coûts de la santé, la proposition défendue par l'initiative qui consiste à sortir le remboursement de l'avortement du catalogue des prestations de l'assurance maladie de base est en réalité totalement fausse et discriminatoire pour le monde féminin.*

Je considère cette initiative comme un pas en arrière. Tâchons de ne pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps, des femmes UDC et les jeunes UDC se sont battus pour obtenir la légalisation de l'avortement.

Dès l'approbation par le peuple de cette votation, les mentalités ont changé et les avortements se sont régularisés et sont restés stables, limitant ainsi les pratiques clandestines et les risques que ces interventions pouvaient comporter, tant pour la mère que pour l'enfant. Le peuple suisse semble s'être largement exprimé, ce d'autant plus qu'en 2002, les citoyens ont balayé à 81% l'initiative fédérale « Pour la mère et l'enfant » qui voulait interdire l'avortement.

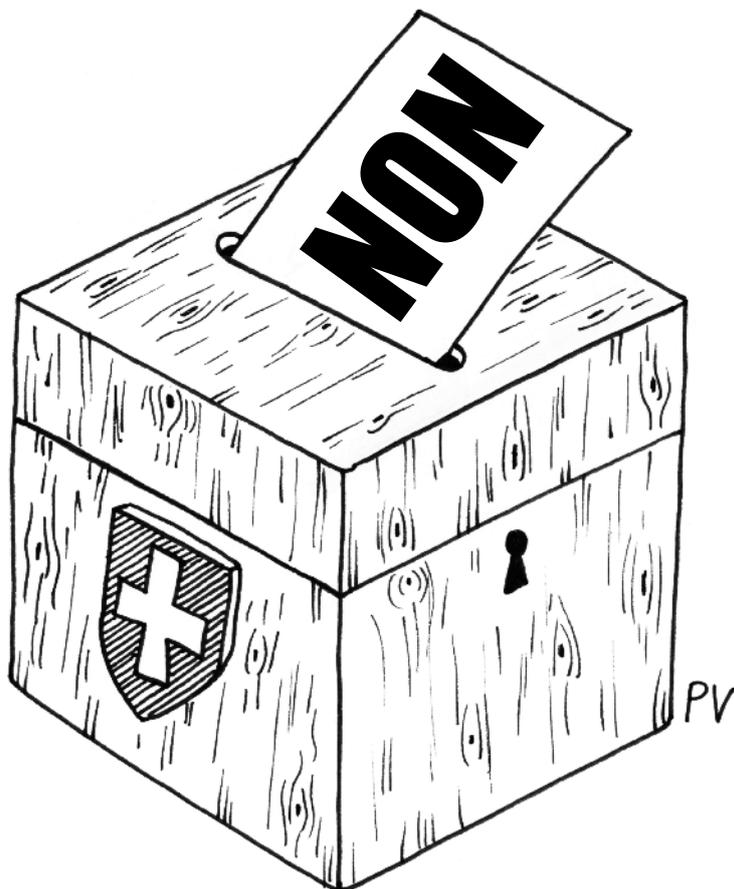
L'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée » n'a aucun sens. Si ces IVG étaient seules responsables financièrement, les caisses maladies de base auraient déjà trouvé une solution. D'après les données, un avortement coûterait entre CHF 600.- et CHF 3'500.-. Dans un premier temps, cette initiative nous donne l'illusion de créer des économies pour les assurances de santé. En regardant plus largement les conséquences d'une non prise en charge des frais d'un



Monika  
Commissione-Schwab

Vice-présidente  
de l'UDC Vaud

*En 2002, les citoyens ont balayé à 81% l'initiative fédérale « Pour la mère et l'enfant » qui voulait interdire l'avortement.*



avortement, il faut s'attendre à d'autres répercussions comme par exemple dans des secteurs sociaux, prise en charge de filles mères, des enfants non désirés ou éventuellement délaissés. On peut également penser à une augmentation d'enfants handicapés suite à un essai d'avortement clandestin ou avec des pratiques dangereuses et qui ont comme conséquences d'alourdir d'autres domaines de la société dont les aides ou assurances sociales.

En radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base, la Suisse risquerait de ressembler à une société comme celle qui existe actuellement au Royaume Uni, où de nombreuses jeunes

femmes se retrouvent mères sans formation et aux dépens de la société.

C'est pour ces multiples raisons que je m'oppose, avec le soutien de Madame Judith Ubersax, présidente des femmes UDC Suisse, à l'initiative fédérale « Financer l'avortement est une affaire privée ». Alléger l'assurance maladie en radiant les coûts de l'interruption de la grossesse de l'assurance de base est totalement illusoire et donne une image rétrograde de la Suisse.

Je vous invite à voter NON le 9 février 2014.

## De nombreuses femmes de gauche s'emparent du transport régional du canton

Le député Denis Rubattel a lancé une petite bombe lors du grand forum mis en place par les sections UDC du Gros-de-Vaud et du Jura Nord-Vaudois le 9 janvier dernier. Une plateforme organisée à l'intention des membres des deux sections, avec la participation des Conseillers nationaux Guy Parmelin et Jean-Pierre Grin sous la houlette de Jean-François Thuillard, député, vice-président de l'UDC Vaud et président de la section du Gros-de-Vaud.

Une cinquantaine, c'est le nombre de personnes qui se sont déplacées pour participer à ce forum. Si les élus au Conseil national ont apporté un reflet de l'année 2013 et les sujets brûlants pour l'année 2014, la surprise était sans aucun doute l'annonce du député vaudois Denis Rubattel. En effet, en désignant cinq femmes, dont 4 socialistes et une PDC, à l'occasion de huit renouvellements au sein des conseils d'administration des entreprises de transport public du canton, le Conseil d'Etat, à majorité de gauche, s'est emparé de postes stratégiques importants. Une hégémonie de la gauche dans ce canton qui inquiète le député UDC.

Les parlementaires se sont concentrés en fin d'année sur le budget national 2014. Si le budget est équilibré, Jean-Pierre Grin, conseiller national et membre de la commission des finances, relève les dépenses liées à la prévoyance sociale soit 1/3 du budget ainsi que l'aide au développement de 2,2 milliards. Des chiffres qui interpellent. L'inquiétude concernant l'avenir de l'agriculture dans notre pays est un des thèmes dont on

Texte et photo :  
Dany Schaer

*En désignant cinq femmes, dont 4 socialistes et une PDC, à l'occasion de huit renouvellements au sein des conseils d'administration des entreprises de transport public du canton, le Conseil d'Etat, à majorité de gauche, s'est emparé de postes stratégiques importants.*



De gauche à droite : Jean-Pierre Grin, José Durussel, Guy Parmelin, Denis Rubattel et Jean-François Thuillard.

parlera aussi en 2014 avec notamment la sécurité en auto-alimentation de la population, soit une agriculture productrice.

L'année 2013 a vu l'accord de libre-échange avec la Chine accepté par le Conseil national. Concernant l'ordonnance pour la loi sur l'aménagement du territoire, il était prévu dans l'ordonnance en question, d'interdire la détention de plus de deux chevaux de loisir par propriétaire. Suite à diverses questions cette interdiction sera abandonnée nous a affirmé la conseillère fédérale Doris Leuthard. Un large débat a eu lieu sur les taux de TVA, la nouvelle affectation de la caserne de Moudon ou le paiement des impôts des frontaliers. Jean-Pierre Grin rappelle que la politique est un combat permanent et qu'une vigilance constante est nécessaire.

Les gros dossiers qui attendent les parlementaires en 2014 sont la stratégie énergétique 2050, la grande réforme des retraites, le dossier santé, l'agriculture productrice. Du pain sur la planche assure Guy Parmelin, conseiller national. Le projet énergétique nécessite une vision d'ensemble avec des coûts prévisibles et les risques liés pour l'économie

du pays. La grande réforme des retraites laisse planer de grandes inquiétudes pour les indépendants qui seront les grands perdants de ce projet avec la pénalisation de la branche agricole. Dans le cadre d'un mécanisme de frein à l'endettement, l'élévation de l'âge de la retraite reste et restera d'actualité. Le dossier santé est lié à l'effet de l'immigration et l'appel d'air pour de nouvelles prestations. Un changement de système allant vers la caisse unique prendrait plus de dix ans pour sa mise en place sans parler d'un saut de géant vers l'inconnu. Mais, quel que soit le système d'assurance qui verra ou pas le jour, la question fondamentale demeure la même : comment trouver le financement ? Guy Parmelin rappelle que l'essentiel est d'être prêt au cas où la conjoncture tournerait. Le parlementaire a aussi une mission de prévision. Voir plus d'info sous [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) ou [www.udc.ch](http://www.udc.ch).

Enfin, José Durussel, député au Grand Conseil vaudois, fait un tour du « bestiaire » qui occupe les élus vaudois. Chien, loup et lynx voisinent les sujets, loi sur l'énergie, les radiateurs électriques, l'école et la famille.

# Est-il légitime d'élire les juges de manière partisane ?

*La procédure d'élection des juges est un thème récurrent et polémique pour la démocratie. Si l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au milieu politique est clairement marquée dans les autres pays, le système suisse se distingue par un rattachement étroit du juge au parti qui a soutenu son élection et dont il est membre. Il est de ce fait vivement critiqué en Europe, car considéré comme non conforme aux exigences d'indépendance de la justice et au principe de la séparation des pouvoirs.*

Tel qu'énoncé par Montesquieu, le principe de la séparation des pouvoirs signifie une séparation organique des fonctions législative, exécutive et judiciaire en même temps qu'il implique une interaction nécessaire entre les trois pouvoirs, chacun d'eux étant limité et contrôlé par les deux autres. Ainsi, l'indépendance absolue n'existe pas.

Dans l'histoire et la culture politique de la Suisse, tout magistrat exerçant une forme de pouvoir doit faire l'objet d'une élection par le peuple ou par une autorité à laquelle le peuple a valablement délégué cette compétence. Or, le juge est un magistrat et le fait de rendre justice est l'exercice d'un pouvoir qui, autant que les autres, a besoin de justification démocratique, car il n'y a pas de légitimité autoproclamée. Dès lors, l'élection du juge par l'organe législatif ou par le peuple assure un certain pluralisme d'idées et favorise l'acceptation des jugements au sein de la population.

La justice est en fait une activité éminemment politique; l'intervention des partis dans la désignation des juges ne fait qu'assurer la mixité et la transparence de leurs opinions. Ce constat de légitimité démocratique ne signifie cependant pas que le système est à l'abri de toute critique.



Mihaela Amoos Piquet

Docteur en droit,  
juge cantonale (VD)

résumé par  
Fabienne Despot

*La principale critique du système suisse a trait à l'affiliation quasi obligatoire des juges aux partis politiques auxquels on reproche de vouloir exercer un contrôle sur le pouvoir judiciaire.*

## Les dangers d'une élection partisane...

La principale critique du système suisse a trait à l'affiliation quasi obligatoire des juges aux partis politiques auxquels on reproche de vouloir exercer un contrôle sur le pouvoir judiciaire. Ils récompenseraient ainsi un engagement partisan par une charge, ce qui leur assure non seulement l'asservissement du juge à la cause du parti, mais également des retombées financières plus ou moins importantes. Certains assimilent même ces pratiques de taxation à des actes de corruption active ou passive, de l'abus d'autorité, du trafic d'influence ou du clientélisme. D'autres les considèrent comme étant franchement inconstitutionnelles car elles violeraient les principes de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice.

Un autre effet pervers de l'exigence d'affiliation est que le juge prenne la carte d'un parti par opportunisme. On reproche également aux partis politiques de solliciter les juges pour des activités peu compatibles avec leur devoir de réserve de les mêler par trop à des activités politiques.

Enfin, la crainte demeure de voir des partis politiques tenter d'influencer la jurisprudence, par le biais des consignes plus

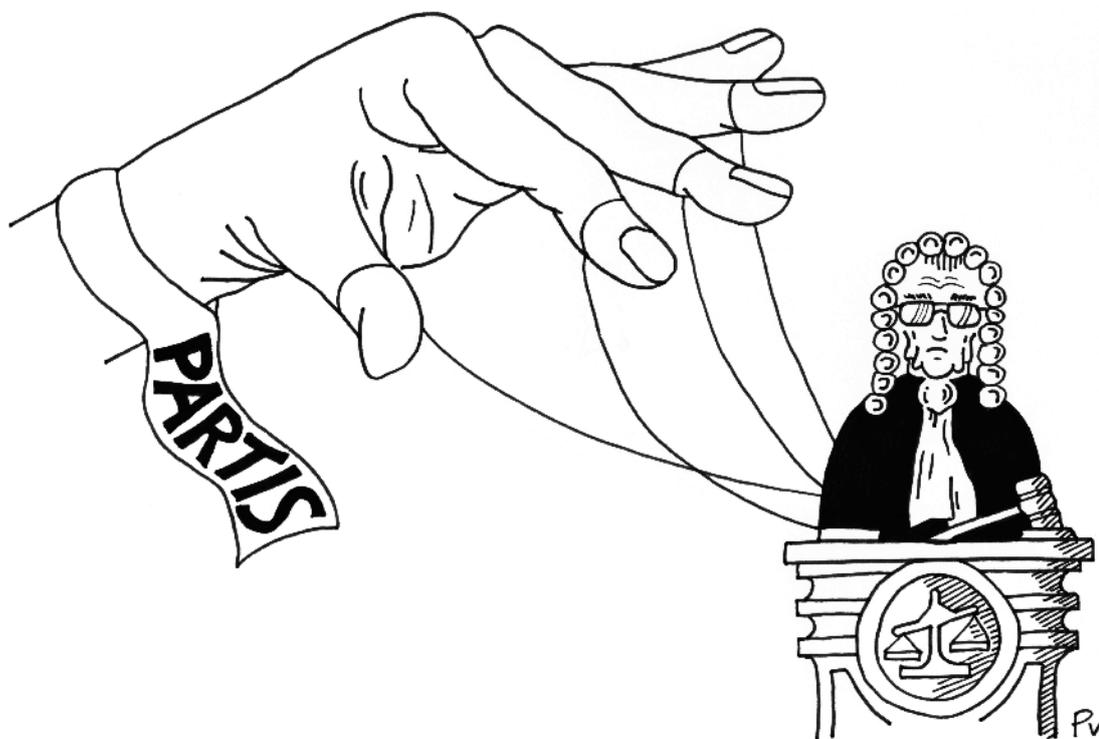
ou moins cachées que le juge se sentirait obligé de suivre soit par faiblesse de caractère, soit par loyauté, soit par crainte de non-réélection.

Les partis peuvent également faire pression par la menace de non-réélection. Les juges étant des hommes et des femmes qui tiennent à leur emploi, l'indépendance de caractère est une qualité variable d'un individu à l'autre. Il en résulte un conflit inévitable entre les impératifs démocratiques de la réélection et l'indépendance du magistrat qui doit s'y soumettre.

## ... et ses palliatifs

Le juge applique avant tout la loi. Lorsque la règle est claire et la jurisprudence bien établie, il n'y a pas de marge pour une quelconque inspiration de nature politique ou personnelle. En revanche, dans les domaines fortement politisés, tels que le droit du travail, du bail, des assurances sociales, des étrangers ou de l'aménagement du territoire, les opinions du juge, dans sa fonction créatrice du droit, peuvent jouer un rôle.

Parmi les correctifs, on rappelle que le juge est généralement membre d'un collège: sa couleur politique disparaît ou se dilue dans l'instance collégiale. Il existe en outre des voies de recours,



des mécanismes de régulation internes, comme le suivi de la jurisprudence antérieure ou les procédures de coordination faisant appel à tous les membres d'une cour ou d'un tribunal. Enfin, la publicité des décisions, le rôle des médias ainsi que celui des avocats dissuadent le juge à exprimer des avis partisans ou à orienter ses jugements en conséquence.

Quant aux contributions financières, il faut noter que les partis politiques sont souvent constitués en associations de droit privé. Ces paiements correspondent alors à des cotisations et non pas à des contreparties au soutien à l'élection. Le juge s'en acquitte à titre privé, comme un quelconque autre sociétaire.

### Quelles propositions pour améliorer le système d'élection

Pour des raisons de culture politique, il ne paraît pas envisageable aujourd'hui en Suisse de renoncer au système de l'élection des juges en confiant cette tâche à un organe indépendant ou rattaché exclusivement au pouvoir judiciaire, comme les Conseils supérieurs de la magistrature en France ou en Italie. Cela présenterait le risque que la magistrature développe un esprit de classe qui la couperait du peuple et des réalités. Un système judiciaire dans lequel

*Les critères de sélection sont d'autant moins aisés à déterminer que la Suisse ne connaît aucune formation spécifique obligatoire pour les futurs magistrats.*

les juges se cooperaient et n'auraient de compte à rendre qu'à eux-mêmes serait très vite ressenti comme une caste sans fondement démocratique.

Sur le plan fédéral et dans la majorité des cantons, ce sont des commissions parlementaires composées essentiellement de politiques qui sont compétentes pour évaluer les candidats avant de formuler un préavis à l'intention du parlement. Ce dernier garde la compétence élective. Il en est ainsi de la Commission judiciaire fédérale, composée exclusivement de parlementaires, ou de la Commission vaudoise de présentation, composée de neuf députés et de quatre experts indépendants avec avis consultatif, mais ne comportant aucun magistrat.

Les critères de sélection sont d'autant moins aisés à déterminer que la Suisse ne connaît aucune formation spécifique obligatoire pour les futurs magistrats. Le critère politique joue toujours un rôle et permet de départager des candidats à compétences professionnelles égales, ce qui préserve le rôle des partis dans le processus.

### Et de réélection

La réélection ne doit pas être un droit, car cela aboutirait à une fonctionnarisation de l'acte

de juger. Le renouvellement périodique de l'organe judiciaire répond au même principe démocratique qui fonde son élection. Pourtant, la crainte du juge de ne pas être réélu peut le soumettre à la pression politique. L'élection à vie encouragerait l'opportunisme; elle ne permettrait pas une représentativité des sensibilités politiques différentes au sein du pouvoir judiciaire et que très difficilement la correction d'«erreurs de casting» par une procédure de révocation pour des motifs restrictifs. Le juge, victime du syndrome de la «tour d'ivoire», pourrait se complaire ou sombrer dans la médiocrité, notamment au vu de l'absence d'évaluation professionnelle et d'obligation de formation continue.

Un autre système serait celui de l'élection pour une durée limitée non renouvelable. Son principal inconvénient consiste en ce qu'il n'est pas aisé, en particulier pour des jeunes juges, de reprendre une autre activité juridique après avoir exercé comme magistrat d'une haute charge judiciaire.

Enfin, unique en Suisse, l'élection des juges pour une durée indéterminée a été introduite par le canton de Fribourg avec des possibilités de révocation par le Grand Conseil dans les cas prévus par la loi. Ce système répond

*suite à la page 6*

*suite de la page 5*

aux critiques de la pression de non-réélection en tant que sanction mais pose le problème de représentativité en cas de changement du paysage politique.

Finalement, le système de réélection périodique des juges, tel que le pratique le Canton de Vaud, semble correspondre le mieux à la structure institutionnelle de la Suisse. Dans la pratique, la non-réélection d'un magistrat en fonction est exceptionnelle. Le rééquilibrage des forces politiques se fait souvent au gré de départs naturels. Certaines lois prévoient le versement d'une indemnité élevée au juge qui n'est pas réélu sans faute de sa part, ce qui a un caractère dissuasif sur l'utilisation de la réélection comme moyen de sanction du magistrat infidèle et renforce ainsi l'indépendance de celui-ci. En outre, soumis à réélection, les juges ne peuvent se permettre une conduite ou des avis partisans qui se traduiraient à terme, par une réélection difficile ou une non-réélection. Dans ce sens, la pression de la réélection ne doit pas être vue uniquement comme un danger pour l'indépendance du juge, mais également comme une impulsion positive qui l'incite à faire preuve de compétence et de professionnalisme, sur le plan tant technique que déontologique.

### En conclusion

Une élection partisane ne signifie pas forcément une justice partisane. Le système est conforme au régime de la séparation des pouvoirs et trouve une légitimité démocratique solide dans

la culture politique du pays. Cela dit, l'indépendance des juges n'a jamais été et ne sera jamais à l'abri de toute menace. La sauvegarde de cette indépendance implique une vision claire de ses inévitables limites, des comportements individuels exemplaires, une vigilance constante et des réactions fermes face à toute atteinte inadmissible. Des correctifs assurant l'ouverture de l'accès à la magistrature indépendamment de la couleur politique des candidats existent et ont été mis en œuvre par les cantons de Fribourg et du Tessin.

Il n'en demeure pas moins que, au-delà de sa couleur politique, la personnalité du juge est tributaire de sa provenance sociale, de son environnement, de son entourage, de ses affinités, de ses origines, de son vécu. Ces éléments forgent des opinions personnelles sur des sujets de société qui s'apparentent à une prise de conscience politique. La justice est rendue par des hommes et des femmes, imparfaits par nature, qui appliquent des règles générales et abstraites à des situations diverses et souvent inattendues dans un contexte social, économique et politique en constante évolution. Le danger de voir une décision de justice influencée par les opinions personnelles du juge existe indépendamment du mode d'élection ou de nomination. Aliéner son indépendance en faveur d'un comportement partisan est ainsi un danger personnel et non structurel, ce qui nous amène à partager l'avis selon lequel: «L'indépendance, c'est d'abord «dans la tête» et il serait heureux de s'en souvenir au moment de désigner les juges.»

## Immigration de masse et utilisation du sol

*L'explosion de la population résidente entraîne de nombreuses difficultés et de nombreux risques de déséquilibre de la société suisse.*



Fabienne Despot

Députée et présidente UDC Vaud

jusqu'en 2001, ils sont repartis à la hausse parallèlement à la progression de l'immigration. Ceux qui habitent le bassin lémanique ont vu les prix du foncier prendre l'ascenseur cette dernière décennie.

L'augmentation des prix en ville contraint un nombre croissant de Suisses à quitter les agglomérations pour s'installer en campagne dans l'espoir d'y trouver des logements financièrement supportables.

Cet exode n'est pas sans conséquences négatives : il conduit à une augmentation de la pression sur les terres cultivables, en opposition avec les buts de la Loi sur

Les aspects touchant à l'aménagement du territoire sont particulièrement importants car ils impactent l'organisation du pays à long terme. Les erreurs commises aujourd'hui se payeront encore dans plusieurs décennies.

L'augmentation de la demande de logements en est l'élément le plus sensible. Le parc de logements urbains vides est quasiment au niveau zéro et la construction de nouveaux logements, bien que très active, ne peut pas suivre le développement démographique. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire impose de surcroît une réduction des zones à bâtir, d'où une pression supplémentaire sur les prix.

Il en découle une augmentation drastique des prix des loyers, notamment dans les villes. Alors que ces prix étaient stables, voire en légère baisse,

*L'immigration massive conduit à une augmentation de la pression sur les terres cultivables, en opposition avec les buts de la Loi sur l'Aménagement du Territoire.*

l'Aménagement du Territoire. Comment peut-on admettre un accroissement tel de bouches à nourrir en diminuant simultanément la production alimentaire locale ? Voilà une

*suite à la page suivante*

*NDLR : Ce texte est un résumé de l'article « L'élection partisane des juges, dangers et palliatifs », paru dans la revue « Plaidoyer » 2/13. Les références doctrinales et jurisprudentielles ont été supprimées en vue d'alléger la présentation, elles sont disponibles dans l'article original.*

# Pourquoi voter « Oui » à l'initiative contre immigration de masse ?

*En toute honnêteté il faut bien comprendre ce qu'est l'immigration de masse et ne pas faire d'amalgame entre : «être contre l'immigration» et «être contre l'immigration de masse».*

La Suisse a toujours été reconnue pour son côté économique qualitatif, ainsi que pour son niveau de vie supérieur à l'ensemble des autres pays européens. Aujourd'hui et au vu de la conjoncture sociale et économique de ces mêmes pays, beaucoup de personnes les fuient et viennent s'installer en Suisse, pays considéré comme une sorte «d'Eldorado». En effet, vivre en Suisse ou de manière frontalière, c'est gagner trois fois plus sa vie que dans n'importe quel autre pays de l'Union européenne ou d'ailleurs. La Suisse voit donc depuis ces dernières années une affluence de personnes étrangères qui n'apportent pas forcément de plus-value économique ou sociale mais qui sont plutôt une source de déficit budgétaire pour le territoire.

En effet, sous prétexte de répondre à une demande croissante des emplois, la



Lauriane Rémy

*Sous prétexte de répondre à une demande croissante des emplois, la Suisse est prise d'assaut.*

Suisse est prise d'assaut. Et lorsque l'on prend du recul et que l'on fait un bilan sur ces arrivées massives nous rendons compte que les retombées économiques et sociales sont néfastes.

Le taux de chômage augmente (la Suisse subit elle aussi la crise); il y a moins d'emplois ; nos jeunes diplômés restent « sur la touche » ; certains employeurs profitent de la situation pour dévaloriser les salaires (les étrangers coûtent moins chers); on doit cotiser plus longtemps pour l'AVS quand il ne faut pas en rembourser une partie ; le social compte de plus en plus de personnes qui en bénéficient, l'argent gagné en Suisse part à l'étranger et n'est pas dépensé sur place, quant aux contribuables, ils paient toujours plus afin de pallier ces charges supplémentaires !

Il est clair qu'il faut donc une immigration contrôlée

et de qualité, c'est-à-dire que l'embauche doit d'abord se faire à l'interne du pays. Il existe une richesse de capacités et de bonnes volontés en Suisse, utilisons-là d'abord, n'allons pas chercher ailleurs ce que nous avons déjà ! Arrêtons de nous voiler la face, arrêtons le palliatif, prenons le problème à la source et disons OUI à l'initiative car c'est donner enfin une solution curative et cela relancera l'économie du pays.

Et ce n'est faire preuve que de bon sens que de vouloir protéger ses acquis pour nos enfants et de dire : OUI à l'immigration qualitative mais NON à l'immigration quantitative ! Et l'UDC sait que les Suisses prendront la décision qui s'impose : OUI à l'initiative !

*suite de la page 6*

double manière de renforcer notre dépendance à l'étranger.

Il conduit également à un accroissement de la mobilité et une surcharge des multiples voies de transport, à l'heure où la Confédération tente par de multiples projets de vider les poches du contribuable et du conducteur pour financer le développement des réseaux routiers et ferroviaires.

Notre territoire est délimité. Conclure que son utilisation

l'est également tient de La Palisse. Il faut donc s'attendre à ce que le développement démographique démesuré que nous vivons actuellement se heurte aux limites imposées par le territoire lui-même. L'immigration en Suisse prend aujourd'hui des proportions démesurées qui sont sans rapport avec les chiffres avancés lors de l'adoption de la libre circulation. Elle devrait encore s'accroître au vu des difficultés financières et sociales que rencontrent nos voisins européens et au vu de l'absence de maîtrise des flux migratoires

de nos diverses instances politiques. Sans maîtrise, le bilan migratoire augmentera jusqu'à une situation de pénurie qui concerne tant le sol que d'autres domaines comme celui de l'énergie.

Il est important de se demander qui sont les grands gagnants de cette situation déséquilibrée dans le domaine de l'utilisation du sol et à qui profite cette pénurie : les producteurs étrangers de nourriture et les importateurs, les grands propriétaires fonciers et les détenteurs

de capitaux. Les grands perdants sont les travailleurs suisses non propriétaires et les propriétaires de leur seul logement, qui verront leur charge fiscale augmenter.

Le choix est assez vite fait pour une très grande partie de la population suisse : il se traduit par la nécessité d'une maîtrise de l'immigration, une diminution de la pression sur le logement, sur le territoire et les voies de transport, et par un OUI le 9 février 2014 à l'initiative contre l'immigration de masse.

## IMPRESSUM

### ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois  
 Rue de la Louve 1  
 1003 Lausanne  
 T 021.806.32.90  
 F 021.806.32.91  
 E secretariat@udc-vaud.ch  
 CCP 10-4168-3

### SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois  
 Sandrine Ott  
 Rue de la Louve 1  
 1003 Lausanne

### CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN  
 Agence de communication  
 1845 Noville  
 www.dkarlen.com

### IMPRESSION

CDS imprimerie SA  
 1844 Villeneuve  
 www.cdsimprimerie.ch

### TIRAGE

2'200 exemplaires

## AGENDA

**9 février 2014**  
 Votations fédérales.

**13 mars 2014**  
 Congrès de l'UDC Vaud.  
 Grande Salle de Boulens.

**25 mars 2014**  
 Forum avec les élus fédéraux et  
 cantonaux. Détails à venir.

**5 avril 2014**  
 Assemblée des délégués de  
 l'UDC Suisse.  
 Lieu à définir.

**18 mai 2014**  
 Votations fédérales.

## Adieu à une ancienne

Fin décembre, une fidèle amie,

### Mme Olga Rochat

nous a quittés dans sa centième année. Cette terrienne apicultrice, dévouée et très appréciée, avait été avec son amie Méry Hager, une des deux premières conseillères communales bellerines. Très impliquées dans le monde rural, elles participèrent à la création d'une section locale des Paysannes Vaudoises qui a fortement grandi et demeure très active.

Telles les abeilles qu'elle chérissait, soucieuse de valoriser sainement les produits de la terre, Mme Rochat a très tôt pasteurisé du jus de pomme. Sa vie durant, elle a fait sienne la maxime : « Apprendre coûte, savoir vaut. » Cette dame était d'une grande modestie.

A l'heure où une page se tourne, nous voulons dire toute notre sympathie à sa famille.

Section UDC de Bex

## GERANCE ROBERT CROT & CIE SA

*Parce que votre propriété  
mérite d'être défendue !*

*Gérance - Conseils - Rénovation  
Administration de PPE*

Avenue du Théâtre 7  
 Case postale 6295 - 1002 Lausanne  
 Tél. 021 341 15 15 - Fax 021 341 15 10  
 info@gerance-crot.ch • www.gerance-crot.ch

